



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'institut régional d'administration (IRA) de Metz représenté par son directeur, Monsieur Patrick THULL

et

Les délégations Lorraine et Alsace-Moselle du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, représentées par Monsieur Henri BEGORRE, Délégué de Lorraine et Monsieur Xavier MULLER, Délégué d'Alsace-Moselle.

en application de la convention-cadre signée le 1<sup>er</sup> avril 2004 par le directeur général de l'administration et de la fonction publique et le directeur général du Centre national de la fonction publique territoriale, les institutions représentées engageront des actions communes dans les domaines de la formation initiale, de la formation continue et de la coopération internationale.

Pour mettre en œuvre ces projets, il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 :**

Chaque année, en septembre, l'IRA et les directeurs des deux structures de la fonction publique territoriale définissent la programmation des actions communes à organiser pour les publics en formation pour l'année suivante. Ces actions peuvent prendre plusieurs formes.

### **Article 2 :** Conférences tous publics

- Les établissements s'informent régulièrement des conférences organisées pour leur public et ouvrent ces manifestations aux stagiaires des deux fonctions publiques.
- Des conférences sur des thèmes d'actualité feront l'objet d'une organisation commune (choix du thème, recherche d'intervenants, définition du lieu, diffusion auprès des publics).

### **Article 3 :** Formation initiale

L'ensemble des actions de coopération en formation initiale fera l'objet d'une convention particulière signée avec le directeur de l'Ecole nationale d'application des cadres territoriaux (ENACT) de Nancy.

Des échanges seront notamment instaurés pour faciliter la recherche de lieux de stage.

.../...

**Article 4 : Formation continue**

- L'IRA communique aux deux délégations du CNFPT son programme de formation continue interministérielle et offre un certain nombre de places aux agents de la fonction publique territoriale.

- Les structures du CNFPT proposent à l'IRA des places dans les stages inscrits dans leurs catalogues pour les stagiaires en formation continue de l'Etat. Ces modules figurent dans le catalogue de l'IRA.

- Le CNFPT mettra à disposition de l'IRA les expériences menées avec de nouveaux outils de formation à distance (CD-ROM, plate forme d'enseignement à distance).

**Article 5 : Coopération internationale**

Des échanges d'experts et de formateurs sont établis pour :

\*les missions à l'étranger

\*l'accueil de délégations étrangères en France

**Article 6 : Information sur les métiers des fonctions publiques**

Chaque année, les organismes signataires de la présente convention organiseront un salon régional de l'emploi public.

**Article 7 : Mise en oeuvre**

1. Après validation des programmes par les directeurs, la mise en œuvre du dispositif relève des responsables pédagogiques des établissements.

Une annexe au présent protocole précise, chaque année pour l'année civile suivante, les actions retenues et les modalités de mise en œuvre, elle précise en particulier les modalités de prise en charge financière des différents projets pédagogiques :

- actions à titre gracieux,
- actions financées alternativement par l'IRA ou le CNFPT,
- actions à financement partagé.

2. L'IRA de Metz met à disposition des organismes de la fonction publique territoriale ses locaux à titre gracieux ou à titre payant pendant les périodes de stage des élèves et selon les disponibilités (salle du conseil d'administration, cinq salles de cours).

3. Un bilan annuel de la coopération sera établi et présenté aux conseils d'administration des établissements signataires de la présente convention.

*METZ, le 17 janvier 2005*

Pour l'IRA de METZ,  
Le Directeur



Patrick THULL

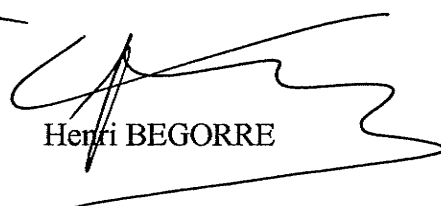
Pour le CNFPT,

Le Délégué régional  
d'Alsace-Moselle



Xavier MULLER

Le Délégué régional  
de Lorraine



Henri BEGORRE



## **CONVENTION DE PARTENARIAT ANNEXE POUR LA PROGRAMMATION 2005**

(ce dispositif sera complété en cours d'année en fonction de la programmation des actions)

### **Conférences :**

- Les structures du CNFPT organisent des journées d'expertise, elles seront ouvertes aux stagiaires de l'Etat. Le programme 2005 sera transmis à l'IRA pour diffusion.
- L'IRA transmettra les dates et les thèmes des conférences programmées en formation initiale auxquelles pourront participer des fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

Deux conférences feront l'objet d'une construction commune : une première en juin 2005 sur le thème de la cohésion sociale et la seconde au deuxième semestre au sujet de la formation professionnelle et de l'emploi public.

### **Formation initiale :**

L'IRA adressera une fiche de demande de stage aux trois structures du CNFPT pour les élèves de la promotion actuelle qui effectueront leur deuxième stage du 14 mars au 29 avril 2005. La même demande sera adressée pour la promotion qui rentrera le 1<sup>er</sup> septembre 2005 et dont le premier stage sera programmé à partir de la période mi novembre 2005-24 décembre 2005.

### **Formation continue :**

- Les trois structures du CNFPT communiqueront les fiches susceptibles d'être insérées dans le catalogue des formations interministérielles de l'IRA du premier semestre 2005.
- Dès que la programmation de l'IRA aura été définitivement arrêtée, les fiches seront diffusées aux directeurs des formations des structures CNFPT.

Les inscriptions seront gérées par l'organisme IRA ou CNFPT dont dépendent les stagiaires. Un bilan sera produit en fin d'année par chaque établissement sur l'accueil des différents publics.

### **Salon régional de l'emploi public :**

Un comité de pilotage sera constitué :

- Mme Martine FRANCOIS : CNFPT – Délégation Alsace-Moselle
- M. Alain BITON : CNFPT – Délégation Lorraine
- M. Jean-Louis REYNET : CNFPT – ENACT de Nancy
- Mme Isabelle STOLL : IRA de Metz

Une rencontre avec les organisateurs du forum national sera programmée à la fin du mois de novembre. Le calendrier de travail sera ensuite défini ainsi que la date et le lieu du forum. Il pourrait être organisé en même temps que la conférence interrégionale emploi-formation co-organisée par les délégations et les centres de gestion.